

44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

**Propositions d'attribution de subventions
à des associations socio-éducatives
agissant en faveur des jeunes bas-rhinois**

Rapport n° CP/2018/368

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse dans le Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille 2018-2023 (PAEJF), « Un avenir pour nos enfants », adopté par l'Assemblée plénière le 25 juin 2018. Ce plan vient compléter le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) adopté le 20 mars 2017, et confirmer l'ambition du Département pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois.

Le Département du Bas-Rhin contribue à l'autonomie et à l'engagement des jeunes avec une attention particulière pour les plus vulnérables en soutenant les associations qui développent des actions socio-éducatives en direction des jeunes de 10 à 25 ans et qui favorisent leur engagement.

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer un soutien aux actions menées par trois associations : la maison des jeunes et de la culture de Barembach, le centre culturel et social Rotterdam de Strasbourg et le centre socioculturel l'Albatrosde Lingolsheim.

La politique départementale en faveur de la jeunesse adoptée par l'Assemblée plénière le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/021) s'organise principalement autour de deux enjeux :

- Rendre les jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour qu'ils deviennent de futurs adultes responsables
- Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement.

A cette occasion, plusieurs orientations ont été définies visant à aider les jeunes à grandir en les accompagnant dans leurs apprentissages de la citoyenneté, dans leurs expérimentations individuelles et collectives et en soutenant leur engagement et leur intégration sociale

L'Assemblée départementale a confirmé sa volonté de soutenir les actions conduites par des associations qui agissent en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, en conformité avec les axes prioritaires développés dans le plan d'actions Enfance Jeunesse Famille autour de ces enjeux.

Les projets en direction de la jeunesse, portés par les associations suivantes répondent à ces orientations :

1. LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BAREMBACH :

Créée en 1982, la MJC de Barembach propose de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs aux habitants de la Vallée de la Bruche. L'association s'est développée par la création en 1995 d'un accueil de loisirs sans hébergement, et depuis 2009, d'un secteur d'animation jeunesse, dont les objectifs sont :

- Proposer des activités aux jeunes accessibles à tous,
- Etre à l'écoute des jeunes et s'inspirer de leurs idées,
- Donner aux jeunes la possibilité de s'engager et développer leur autonomie,
- Inclure les jeunes dans la vie locale,
- Améliorer l'image des ados auprès des habitants,
- Renouveler et renforcer le bénévolat associatif.

En 2015, La MJC de Barembach a obtenu l'agrément Espace de vie Sociale (EVS) délivré par la CAF autour des axes sur la parentalité, la citoyenneté, la culture et loisirs et la solidarité. Cet agrément a permis à l'association de s'inscrire dans une dynamique associant dans ses projets des habitants et des acteurs locaux (collèges, écoles primaires, l'association Le Repère, le réseau de lecture publique..). L'association fonctionne avec 3 salariés et compte 500 adhérents, dont 30 bénévoles actifs.

Depuis septembre 2017, la MJC participe à la co-animation du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) auprès des élèves du 1^{er} degré, en partenariat avec l'association Le Repère.

Plusieurs actions ont été développées en 2017-2018 :

- Sécurité routière dans les établissements scolaires,
- « Handicap, on dit cap », sensibilisation du public aux problématiques de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en partenariat avec l'EHPAD et les commerçants de Schirmeck,
- Prévention sur les conduites à risque auprès des collégiens de la cité scolaire de Schirmeck en partenariat avec les services du Département
- Participation à différentes manifestations locales : Alsa-Sciences, des concerts, ...

Pour 2018-2019, la MJC de Barembach poursuit son action « Solidarité Jeunesse Action », lancée en juin 2017, autour des axes de la prévention, de la culture et loisirs et de l'engagement des jeunes. Cette action s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Elle est animée par une équipe de 2 animateurs et 1 volontaire en service civique. Sont partenaires, les Communes de Wisches, Russ, Barembach et Schirmeck. Elle est pilotée par un Conseil de jeunes qui propose des activités et construit les projets avec l'appui des animateurs.

La MJC est partenaire de la démarche PEPS de la CDC de la Vallée de la Bruche sur le volet prévention.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association une subvention de 2 000 €, au titre de 2018.

La commission territoriale du territoire d'action Sud réunie le 22 octobre 2018 a émis un avis favorable à la proposition d'aide au fonctionnement de 2 000 € à la MJC de Barembach pour 2018.

2. LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL (CCS) ROTTERDAM.

Cette association intervient à Strasbourg dans le quartier des XV et dans la cité Rotterdam dans un secteur qui présente une importante mixité sociale. Cette structure assure essentiellement un accueil périscolaire de près de 400 enfants des écoles situées à proximité, dont l'Ecole européenne, dans le cadre d'un centre de loisirs. L'association développe également des actions en direction de la jeunesse. Acteur essentiel de ce territoire, elle dispose d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) de la CAF.

Deux animateurs recrutés dans le courant de l'année 2016 ont permis de développer la présence de l'association hors les murs, notamment les lieux de tension. L'animation de la ludothèque tous publics constitue également un point fort de l'animation en direction des jeunes.

L'association, qui fonctionne avec un budget annuel de 604 867€ compte pérenniser et professionnaliser ces postes actuellement en statut de contrats aidés. Le développement des loisirs en direction de la jeunesse et de cette ludothèque font partie d'objectifs partagés entre l'association, la Ville de Strasbourg, la CAF du Bas-Rhin et le Département pour les années à venir, à l'instar du développement de la participation des habitants et du partenariat sur le territoire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association CCS Rotterdam une aide de 5 000 € pour son action en direction de la jeunesse au titre de l'année 2018.

La commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg réunie le 25 octobre 2018 a émis un avis favorable à la proposition d'aide au fonctionnement de 5 000 € au Centre Culturel et Social Rotterdam.

3. LE CENTRE SOCIOCULTUEL DE L'ALBATROS A LINGOLSHEIM

Le Centre Socio Culturel de l'Albatros à Lingolsheim, en partenariat avec les collèges Galilée et Maxime Alexandre, a mis en place une action destinée à prévenir le décrochage scolaire, à accompagner les élèves en rupture scolaire et/ou en situation d'exclusion, ainsi que leurs familles.

Pour la réalisation de cette action, un poste d'adulte-relais a été créé en septembre 2017, dont la mission consiste à :

- établir une médiation avec les familles visant à l'intégration sociale et culturelle : permanences au sein des établissements scolaires et du Centre Socio Culturel, visites à domicile des familles pour renouer le dialogue et impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants et les attentes de l'école, informer sur l'orientation, les dispositifs d'aides existants ;
- participer au développement du lien établissement scolaire-partenaires du quartier pour un meilleur suivi des familles et des adolescents en situation de fragilité ;
- participer à la mise en œuvre d'actions de lutte contre l'absentéisme et de prévention du décrochage scolaire.

La mise en œuvre de cette action, démarrée avec l'année scolaire 2017/2018, résulte du travail réalisé par les partenaires dans le cadre du Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) des secteurs de recrutement des 2 collèges de Lingolsheim. Elle s'inscrit dans l'un des trois axes du PEPS qui vise à promouvoir la réussite scolaire des jeunes du territoire. Pour ce faire, le Département s'est engagé, par convention de partenariat, conclue le 3 octobre 2018, à financer le poste à hauteur de 20 % en complémentarité de la contribution de 80 % de l'Etat (délibération n° CD/2018/17 du 25 juin 2018).

Le Département a décidé de d'accorder une aide financière d'un montant de 4 734 € au collège Galilée pour cette action menée par l'adulte-relais, dans le cadre de l'appel à projet 2017 du contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, sur les crédits spécifiques du fonds de développement urbain (délibération n° CP/2017/219).

Le poste étant vacant depuis juillet 2018, un nouveau recrutement a été lancé par le centre socioculturel de l'Albatros, partenaire et nouveau porteur de l'action. La personne recrutée prendra ses fonctions au premier novembre 2018. Aussi, il est proposé d'attribuer la somme de 888,34 €, correspondant à deux mois de fonctionnement, au centre socioculturel de l'Albatros à Lingolsheim, porteur de l'action et futur employeur de l'adulte relais.

La commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg réunie le 25 octobre 2018 a émis un avis favorable à la proposition d'aide de 888,34 € au centre socioculturel de l'Albatros à Lingolsheim pour 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	23 440,00 €	3 490,00 €	2 888,34 €
36895	65-6574-33	1 271 260,00 €	5 300,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 7 888, 34 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY